DÉSIGNATION —

Association Pour la Condition Féminine et Aide aux Victimes

• PRÉSENTATION DU SERVICE —

L'ACFAV a deux services :

- Le Point Info Famille (PIF) a été créé en 2004
- L'Aide aux Victimes créé en Juin 2006

• COORDONNÉES —

ACFAV siège

119 Route Nationale Mtsapéré, quartier Balamanga, 97600 Mamoudzou

Tél.: 02.69.61.29.49 / 06.39.69.53.71 Téléphone spécifique Aide Aux Victimes: 06.39.69.65.98 / N° Vert: 55.55

Fax: 02.69.61.28.59

E-mails: pointinfofamille@wanadoo.

fr / contact@acfav-mayotte.fr

Site: acfav-mayotte.fr

Ouverture au public :

Permanence au siège

Du Lundi au Jeudi : 7h/12h- 13h/16h Les vendredis : sur rendez-vous

Permanences décentralisées :

- ▶ Unité d'Action Sociale du Centre à Chiconi: Lundi 8h/12h et 13h/16h
- Ancienne Mairie de Pamandzi : Mercredi 8h/12h et 13h/16h
- ▶ Unité d'Action Sociale du Nord à Dzoumogné : Vendredi 8h/12h
- Maternité de Mramadoudou : Jeudi 8h/12h et 13h/16h
- ▶ Tribunal de Première Instance : Lors des audiences correctionnelles

Tout public, hommes et femmes

PRESTATIONS —

PIF

Accueillir, Ecouter, Informer, Orienter et accompagner les familles dans les démarches de la vie quotidienne.

Aide Aux Victimes

- Accueillir, informer et accompagner les victimes d'infractions pénales dans les démarches visant à la reconnaissance de leurs droits (dépôt de plainte, constitution de partie civile, recouvrement des dommages-intérêts.)
- Suivi psychologique

